



Vente d'une voiture avec CG à mon nom

Par **igforum**, le **29/07/2013** à **20:21**

Bonjour,

La carte grise de la voiture (une 207) qu'utilise mon mari est à mon nom (j'avais un plus gros bonus d'assurance).

Mariés sous le régime de la communauté, nous avons failli divorcer en 2010 et le juge avait décidé que la voiture devait lui revenir et qu'il devait payer les mensualités...

Détail qui a son importance : il a perdu la carte grise depuis 3 ans.

Finalement, nous nous sommes réconciliés. J'ai continué à payer les mensualités du crédit. Il y a un an, il a commencé à refuser de participer aux frais pour les enfants et la maison (j'ai toléré, pour éviter la garde alternée : c'est un irresponsable).

Cette fois, je crois que c'est fini pour de bon : on va se séparer en septembre.

En juin, il a vendu la voiture à quelqu'un qui lui a versé la totalité de la somme (3 200 €, dont je n'ai pas vu la couleur !), sans carte grise ni aucun autre papier... (je n'y croyais pas moi-même et pourtant, ça a l'air vrai), même pas le contrôle technique.

Cerise sur le gâteau, il s'est acheté une DS3, flambant neuve !

Je voudrais savoir ce que je dois faire :

1. L'assurance est toujours à mon nom : les amendes que l'acquéreur prendra seront donc pour ma pomme
2. Puis-je récupérer la voiture en douce (je sais où elle est et j'ai un double des clés) ?
3. Les gendarmes me disent que je n'ai pas d'autre choix que d'aller en préfecture, refaire la carte grise, et terminer les papiers de vente avec l'acquéreur...
4. Il est parti en vacances pour un mois, et j'ai aussi un double des clés de la DS3, et je me disais que ce serait bien rigolo de proposer à l'acquéreur de lui donner la DS3, et de récupérer la 207 pour la revendre. Dans ce cas, quelles mesures de rétorsion peut-il envisager (prendre des crédits à la consommation à gogo...) ?

Merci pour toutes vos suggestions !

PS : mon prince pas très charmant s'étant trouvé une autre poire, va sans doute arrêter de

travailler très prochainement